

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

**VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 12 Septembre 2018

Le mercredi 12 Septembre 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 7 septembre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, , ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : TOURAINÉ Jean-Louis

Excusés : Mmes & MM : BURILLON Carole, PELAEZ Louis,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 12 septembre 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 28635 – Dotations aux arrondissements pour l'année 2019 – Direction Générale des Services – Direction des Finances

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est la première phase de vote sur ces dotations car après nous passerons au vote de l'état spécial de l'arrondissement, soit au prochain Conseil, soit au mois de novembre.

Il s'agit de la dotation globale qui est déterminée chaque année pour l'ensemble des 9 arrondissements de la ville de Lyon, avec toujours la même clé de répartition que les autres années :

- Une dotation de gestion locale en deux parts : une première de 88 % qui est destinée à faire face aux dépenses de fonctionnement au titre des équipements transférés, d'un montant de quasiment 4,2 M€ pour l'ensemble de la ville, et une seconde qui représente le solde, qui est calculée sur la population de l'arrondissement et le revenu fiscal moyen par habitant, d'un montant de 545 k€.

Le montant total de la dotation de gestion locale s'élève à 4 709 k€.

- Une dotation d'animation locale, qui est destinée aux dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale. L'enveloppe globale sera cette année de 472 726 €. Chaque arrondissement a une enveloppe forfaitaire de 20 000 € et ensuite la répartition du solde se fait en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres de recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

- Une dotation d'investissement qui est calculée sur une base de 2 €/habitant, pour un montant total de 1 042 k€ sur l'ensemble de la ville.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver ce rapport avec un montant respectif de dotation de gestion locale à

4 709 k€, la dotation d'animation locale 472 k€ et la dotation d'investissement à hauteur de 1 042 k€ pour l'ensemble de la ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (2 abstentions).

3. 28651 – Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville – volet lien social et volet emploi-insertion – pour un montant total de 40 376 euros – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Il s'agit de compléter un rapport pour lequel nous nous étions déjà prononcés lors de précédentes sessions de ce Conseil. Là il s'agit d'adopter des subventions pour Sport dans la Ville et pour REN (Rhône Emplois Nouveaux Formation).

Pour Sport dans la Ville, c'est dans le cadre de ses activités autour du dispositif « job dans la ville » qui permet à des jeunes de se préparer à l'intégration dans le monde professionnel et pour REN, il s'agit d'animer une cyber base dans les Maisons pour l'emploi de Lyon.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

4. **28647 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros - Direction du Développement Territorial**

Mme STEFANI JACOB.- Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2018.

En ce qui nous concerne, il s'agit de :

- l'Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants (A.L.D.S.M) qui accompagne les personnes devenues sourdes et malentendantes – subvention de 400 € ;

- la Compagnie On – Off qui fait des activités artistiques accessibles aux personnes sourdes, créations bilingues en particulier dans la langue des signes – subvention de 1 500 € ;

- l'Association Ludiversité qui fait des animations avec des jeux adaptés pour des personnes en situation de différence – subvention de 900 €.

Mesdames et messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est

l'unanimité, je vous remercie.

5. 28562 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Compagnie Augustine Turpaux pour l'accompagnement artistique du projet urbain de Mermoz Sud – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- C'est le dossier complémentaire qui vous a été remis sur table.

Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Compagnie Augustine Turpaux pour l'accompagnement artistique du projet urbain de Mermoz Sud.

Ce projet urbain a démarré en 2018 avec les objectifs suivants : diversifier et densifier l'offre de logements, faire évoluer les deux groupes scolaires et les équipements socioculturels, renforcer la mixité des fonctions et usages, ouvrir le quartier sur la ville et renforcer le lien entre Mermoz Nord et Mermoz Sud, revaloriser les espaces publics.

Pour les trois ans à venir, plusieurs opérations sont prévues, qui vont modifier le quartier et impacter les habitants : démolitions partielles ou totales des barres d'immeubles I et O, réhabilitations, amélioration du cadre de vie.

Dans ce contexte, l'accompagnement artistique du projet urbain de Mermoz Sud a été inscrit comme une priorité du projet culturel de territoire, afin d'accompagner les habitants qui vont être impactés par ce changement.

Le projet soutenu s'appelle *Un futur retrouvé*, porté par la Compagnie de théâtre Augustine Turpaux et le Collectif Pourquoi pas ?!.

Les porteurs du projet proposent d'accompagner les habitants via trois disciplines complémentaires : le théâtre, l'architecture et la sociologie. Il y aura des représentations théâtrales improvisées dans l'espace public, des chantiers participatifs qui seront destinés à créer du mobilier urbain et d'autres outils seront imaginés : dessinateur public, roulotte de chantier, journal, etc.

Compte tenu de l'intérêt communal du projet, la Ville de Lyon a désiré soutenir cette action à hauteur de 10 000 €. Le CGET et Grand Lyon Habitat participent chacun à hauteur de 5 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose mesdames et messieurs de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 28646 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros – exercice 2018 - Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il vous est proposé d'apporter votre soutien à divers organismes et associations qui œuvrent sur l'ensemble du territoire dans nos collectivités pour la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 €.

Il s'agit plus précisément dans ce rapport de compléter les dossiers dont l'instruction n'était pas achevée lors de notre séance de

mai 2018.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

7. 28640 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Kafête ô mômes au titre de l'année 2018 - Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit des attributions de subventions et d'approbation et autorisation de signature aux associations gestionnaires de centres sociaux. C'est une délibération habituelle que nous avons deux fois par an.

Comme vous le savez, ces attributions sont en deux tranches, une première et la seconde qui est soumise au résultat des dialogues de gestion.

Inutile de vous rappeler le rôle qu'ont les centres sociaux dans le développement équilibré de nos quartiers pour l'insertion des publics en difficulté.

Pour notre arrondissement, nous sommes toujours concernés par les mêmes centres sociaux :

- le centre social des États-Unis Langlet Santy Monplaisir La Plaine, avec une subvention à hauteur de 44 343 € ;

- le centre social Laënnec, avec une subvention de 102 330 € ;

- le centre social Mermoz, avec une subvention de 39 365 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ces subventions pour nos centres sociaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 28585 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 6 364 384 euros relatifs à une opération de construction de 37 logements PLS, située 70-78, rue Laënnec à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans le but de réaliser une opération de construction de 37 logements en PLS, située 70-78 rue Laënnec, la SACVL nous sollicite pour une garantie à hauteur de 100 %, afin de souscrire trois emprunts d'un montant total de 6 364 384 €. En contrepartie, la SACVL s'engage à réserver 20 % des surfaces habitables. La surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 401 m².

Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

9. 28583 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 556 900 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 15 logements (10 logements PLUS et 5 logements PLAI) située 240-242, route de Vienne à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est une garantie d'emprunt sollicitée par Dynacité dans le but de souscrire quatre emprunts d'un montant total de 1 556 900 euros, afin de réaliser une opération d'acquisition en VEFA de 15 logements (10 logements PLUS et 5 logements PLAI), située 240-242 route de Vienne.

En contrepartie de cette garantie, Dynacité s'engage à réserver 3 % des surfaces habitables. La surface habitable prévisionnelle de cette opération est de 832 m².

Je vous propose, mes chers collègues, de voter cette garantie. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

10. 28712 – Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social – Direction de l'Aménagement Urbain

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Un bref rappel du cadre législatif du processus d'élaboration de ce Plan Partenarial qui remonte à la loi ALUR en 2014. Il prévoyait la gestion partagée de la demande, de structurer les lieux d'accueil et de les professionnaliser.

Ce projet de Plan a été présenté pour avis à la Conférence Intercommunale du logement du 11 juillet 2018.

Le Plan est élaboré pour une durée de six ans, autour de trois axes :

- Axe 1 : Offrir un service d'accueil et d'information harmonisé et individualisé sur l'ensemble du territoire métropolitain.

- Axe 2 : Conforter les dispositifs partenariaux d'accès et de suivi des demandeurs justifiant d'un examen particulier.

- Axe 3 : Organiser le dispositif de gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine.

Chaque axe se décline lui-même en plusieurs actions à conduire, à poursuivre et à consolider, dont je vous épargne la lecture

linéaire et fastidieuse.

Pour faire court, il s'agit principalement d'organiser la structuration du service d'accueil et d'information des demandeurs et ainsi d'assurer une cohérence et une harmonisation des pratiques, de renforcer également la qualité d'accueil, ce qui se traduit pour la Ville de Lyon par trois niveaux d'accueil :

- Niveau 1 : accueillir et orienter, et qui concerne principalement le 1^{er}, le 2^{ème}, le 4^{ème} et le 6^{ème} arrondissements,

- Niveau 2 : accueillir, enregistrer la demande et conseiller. Il s'agit principalement du 3^{ème}, du 7^{ème}, du 8^{ème} et du 9^{ème} arrondissements.

- Niveau 3 : en plus de l'accueil, accompagnement des publics avec profils spécifiques et difficultés particulières (CCAS, associations d'insertion, etc.).

Les missions de ces trois niveaux sont complémentaires les unes aux autres, elles ne sont pas juxtaposées.

C'est la Métropole de Lyon qui assurera l'animation du réseau des partenaires et proposera un cadre de référence commun à travers la diffusion d'une Charte d'accueil et d'information.

Je vous rappelle mes chers collègues que la gestion partagée n'est pas une nouvelle pratique pour la Ville de Lyon puisqu'elle a été associée depuis 2012 aux travaux de la création de l'association du fichier commun du Rhône et de l'outil informatique qui permet aujourd'hui cette gestion partagée.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver ce Plan Partenarial de Gestion de la demande et la convention entre la Ville et la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces explications. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

11. 28575 – Construction du Centre social et de l'Établissement d'Accueil pour Jeunes Enfants (EAJE) Langlet-Santy – 147, Avenue Général Frère 69008 Lyon – Opération N° 08104511 – Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme n° 00001 – Direction de la Construction

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Avec ma collègue Laura FERRARI, nous ne pouvons que nous féliciter de l'aboutissement de ce projet.

Pour rappel, le centre social de Langlet-Santy Monplaisir la Plaine est situé dans un local au cœur de la résidence sociale Maurice Santy. Sa surface limitée, son enclavement et sa vétusté entravent le développement de ses activités en lien avec les besoins du quartier.

La recherche foncière menée sur le secteur a abouti à choisir la parcelle de la « Maison du Peuple », d'une superficie de 3 081 m², pour relocaliser cet équipement. L'opération comprend la démolition des bâtiments existants puis la construction d'un centre social comprenant un accueil de loisir sans hébergement de 48 places, des salles diverses pour des activités socio-éducatives ou socio-culturelles des secteurs jeunesse (animations de proximité, soutien scolaire, actions de prévention...), familles (soirées jeux en famille...), adultes (apprentissage du français, loisirs créatifs...) et seniors (jeux de cartes,

ateliers stimulation de la mémoire...), des actions de parentalité, du soutien aux initiatives d'habitants et d'associations et un EAJE de 30 places.

Le montant de l'opération est d'environ 8 000 000 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole sur un élément important de ce mandat ? Madame GAY.

Mme GAY.- Le permis de construire a été déposé cet été et les travaux commenceront en juin 2019 car il y a toute une période d'études et de consultation des entreprises. Les travaux se termineront juillet ou août 2020. C'est l'architecte RODA qui construira cet EAJE et ce centre social, sur un beau terrain.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions.

D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 28518 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59 385 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

La lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit

mobiliser l'ensemble des acteurs publics.

Afin d'éviter qu'un nombre de nos concitoyens les plus fragiles ne soient exclus durablement, la Ville de Lyon a fait le choix de poursuivre sa politique contre l'exclusion, définie selon quatre axes :

- lutte contre la grande précarité,
- soutien aux personnes en fragilité économique,
- aide aux personnes handicapées,
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Notre collectivité soutient également l'ensemble des structures et organismes œuvrant dans ce sens.

Pour notre arrondissement, nous sommes particulièrement concernés par deux structures :

- A.R.H.M, 290 route de Vienne, pour 4 000 € destinés au fonctionnement du centre d'action contre l'isolement et le suicide ;
- Ensemble pour un repas, 134 avenue des Frères Lumière, pour 3 905 €, qui intervient avec des repas solidaires et du maintien social.

Je vous remercie, mes chers collègues, de soutenir à votre tour ces organismes en votant favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non)

Je mets le rapport aux voix. C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je vais donner maintenant la parole à M. MATARFI, bien qu'il n'ait pas tenu sa promesse de venir dans sa tenue de supporter

pour la finale de la coupe du monde, pour une convention avec le Football Club de Lyon.

13. 28691 – Approbation d’une convention entre la Ville de Lyon et le Football Club Lyonnais pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade Vuillermet situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème} – Direction des Sports

M. MATARFI.- Effectivement, j’ai un peu hésité et j’ai été un peu « petit joueur » ce soir et je n’ai pas arboré ma belle perruque bleu blanc rouge.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Ce soir nous validons une convention de mise à disposition de locaux au bénéfice du FC Lyon. L’année dernière à la même époque le FC Lyon récupérait la gestion du terrain du stade Georges Vuillermet, c’est-à-dire la pelouse évolution en synthétique et ce soir on met à jour cette convention avec la mise à disposition de locaux, dont vous avez le détail dans la délibération : vestiaires, club house et autres.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est l’unanimité, je vous remercie.

14. 28703 – Lyon 2^{ème} et Lyon 8^{ème} – Échange sans soulte de terrains nus avec Grand Lyon Habitat et constitution de

servitude d'accès sur une parcelle Entrant n° EI 08034 –
n° inventaire 08034 T002-01 Sortant EI 02062 n° inventaire
02062 T 002 – Opération 60021836 « Frais notariés pour
acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP
n° 2015-1 – Direction Centrale de l'Immobilier

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

En juillet 2015 et en septembre 2015, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier » mais également les « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Dans le 8ème arrondissement, la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement situé 13 avenue Viviani, sur lequel est construit un équipement sportif dénommé « Gymnase Sergueï Vorontzov ». Ce tènement est contigu aux parcelles BD 13 et BD 22 appartenant à Grand Lyon Habitat sur lesquelles sont édifiés un ensemble immobilier à usage d'habitation, des voies de circulations privées, des espaces verts et des zones de stationnement.

Par délibération en avril 2015, on avait consenti la constitution de plusieurs servitudes permettant de régulariser la pratique qui consistait à accéder au gymnase par les voies d'accès appartenant au bailleur social et de déterminer précisément l'ensemble des servitudes nécessaires à la réalisation du projet de rénovation et d'extension dudit gymnase.

Aujourd'hui, à l'achèvement des opérations de réhabilitation sur le gymnase Sergueï Vorontzov, les deux parties ont convenu d'un échange de terrains afin de permettre la sécurisation des accès à leur tènement respectif.

À cet effet, il est exposé l'échange de parcelles de la façon suivante : la cession par Grand Lyon Habitat à la Ville de Lyon de la parcelle dans le 8^{ème} permettant l'accès véhiculé à la partie technique du gymnase et en contrepartie la cession par la Ville de Lyon à Grand Lyon Habitat d'une parcelle dans le 2^{ème} arrondissement.

Il vous est donc proposé :

- l'échange foncier sans soulte entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat comprenant les deux parcelles dans le 2^{ème} et dans le 8^{ème} ;

- la constitution de servitudes de passages et de réseaux, consentie à titre gratuit, au profit de la parcelle dans le 2^{ème} ;

- les frais notariés de 1 500 euros financés par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00020 dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 » ;

- les frais de géomètres experts seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable pour chaque partie.

Je vous propose de voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. 28706 – Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le

**territoire de la Ville de Lyon – Direction de l'Économie, du
Commerce et de l'Artisanat**

M. AUZAL.- La diversité des activités commerciales sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité de vie des Lyonnais.

Pour garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

- Association Interfel qui demande l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'animation d'une journée organisée à Lyon, dans le cadre de la « Fête des fruits et légumes frais ».

Concrètement, Interfel organise tous les ans sur l'ensemble du territoire national « La Fête des fruits et légumes frais ». De nombreux ateliers et animations ont permis au public d'apprécier les bienfaits des fruits et légumes frais dans toute la France et principalement à Lyon.

La Ville de Lyon souhaite soutenir cette manifestation pour sensibiliser les Lyonnais à une consommation de produits frais locaux issus de filières de production développées dans le respect de l'homme et de son environnement.

Le budget prévisionnel 2018 de cette association pour la réalisation de cette action était de 5 114 €. Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Interfel une subvention de 1 500 €.

- Pour ce qui nous concerne dans le 8^{ème}, l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM), que l'on appelle « M'Ton Marché ». Il s'agit d'attribuer une subvention de 10 000 €.

Je rappelle que « M'Ton Marché » organise en partenariat

avec la Ville l'opération « 1 marché, 1 chef, 1 recette » qui a commencé la semaine dernière, mais qui aura lieu surtout le 22 septembre sur la place Monplaisir Ambroise Courtois.

Cette année, 3 battles de chefs seront organisées sur les marchés Producteurs Carnot et Montchat. Pour la battle finale qui aura lieu sur le marché Ambroise Courtois, les chefs finalistes devront relever le défi d'improviser une recette à partir d'un panier garni de produits du marché imposés.

Le budget prévisionnel pour l'événement est de 18 883 €. Je vous propose que la Ville de Lyon alloue une subvention de 10 000 €.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. 28517 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation, à l'enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'une délibération ordinaire puisqu'il s'agit d'accepter l'attribution de subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées, pour un montant total de 162 250 €

sur la Ville de Lyon.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour la brièveté. Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. 28564 – Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière – Direction de l'Enfance

Mme FERRARI.- Mesdames et messieurs, il s'agit d'une délibération encore une fois très classique puisqu'il s'agit d'attribuer la seconde tranche de subventions aux associations gestionnaires Petite Enfance.

Nous sommes concernés par plusieurs structures dans le 8^{ème} arrondissement dont je vous laisse prendre connaissance, pour un montant global de 555 328 €.

Il s'agit d'autoriser ces attributions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. 28645 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le rapport cité a pour objet de soutenir l'action des maisons de l'enfance et de l'Entraide Pierre Valdo qui bénéficie également de la présence de quelques jeunes du 8^{ème} arrondissement, notamment les mercredis.

Dans le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par la maison de l'enfance de Monplaisir pour laquelle comme pour les centres sociaux et plus tard pour les MJC, il s'agit d'accorder la deuxième tranche qui fait suite aux dialogues de gestion qui ont permis de faire un point sur le projet associatif de la structure, l'adéquation avec les objectifs, notamment ceux du contrat enfance jeunesse, du contrat de ville et contrat local de santé de Lyon.

Il s'agit donc de soutenir la maison de l'enfance de Monplaisir pour un montant de 133 359 €, ce qui fait un total sur l'année 2018 de 593 795 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. 28730 – Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire – Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Si vous en êtes d'accord, un bref point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée il y a maintenant dix jours. C'était une rentrée importante pour notre arrondissement compte tenu de la nouvelle organisation sur quatre jours et donc avec le fait qu'il n'y a plus école le mercredi matin, mais la mise en place d'activités pour tous les enfants dans notre arrondissement. Nous en parlerons un peu après dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Concrètement dans le 8^{ème}, nous avons 7 400 enfants qui sont rentrés à l'école avec pour cette année l'ouverture de vingt classes dans notre arrondissement, plus quatre classes avec deux enseignants par classe en réseau d'éducation prioritaire. Cela concerne les écoles Fournier, Peguy, Jean Macé, Giono, Pergaud, Mermoz, Delorme, Pasteur, Marie Bordas et sur l'école Signoret l'ouverture d'une ULIS qui a également été mise en œuvre.

C'est une rentrée importante, 24 postes d'enseignants c'est quelque chose d'important. C'est la continuité notamment sur l'école Jean Giono et sur le quartier des États-Unis de la mise en œuvre des CP à 12 et la généralisation du dispositif notamment sur le quartier Mermoz et sur Moulin à Vent notamment sur les écoles Delorme et Marie Bordas.

Il y a donc eu 24 postes de créés et deux grosses opérations d'investissement, une première sur l'école Jean Giono, que Mme GAY suit particulièrement, avec la mise en œuvre de panneaux

photovoltaïques qui va être activée très prochainement et une opération d'investissement importante également sur l'école Lumière, qui va durer un an, avec une cantine provisoire qui est située sur le tènement Dargent et la rénovation complète du gymnase et du restaurant scolaire.

Pour revenir sur la programmation sur l'objet du rapport, sur le PEDT, quatre axes essentiels ont été définis pour l'année 2018-2019 autour des valeurs de la République, de l'accompagnement des enfants d'âge maternel, de la prévention du décrochage scolaire et de la question de l'usage et de la culture du numérique dans les écoles.

Je vais vous éviter la lecture linéaire de chaque école avec les actions proposées, avec notamment les classes péniches, les classes sciences, les classes découvertes, des axes culturels extrêmement importants autour de « Patrimoine et moi », « Chantiers de la création », « Graines de lecteurs » et l'action DEMOS qui se déroule dans les écoles des États-Unis, et des actions également portées par l'USEP autour du sport, de la culture également mais aussi autour du devoir de mémoire avec Les chemins de la mémoire.

Des actions et différents projets qui seront proposés quasiment dans toutes les écoles de notre arrondissement, plus la possibilité de bénéficier de crédits dits « libres » pour l'organisation d'événements au sein des écoles, des « initiatives conseils d'écoles » et des crédits complémentaires pour les bibliothèques et centres de documentation.

Des actions également sur le périscolaire avec la généralisation des garderies du matin et la mise en place d'accueils du soir dans toutes les écoles de Lyon. En ce qui concerne les mercredis matin, il y aura différents parcours, notamment des parcours culture, sport, citoyenneté et autour du numérique.

À noter également des soutiens à certaines associations qui interviennent dans notre arrondissement, notamment Lire et Faire Lire, le Lyon Olympique Échecs et des actions portées par l'Unicef et les FRANCAS.

Tout cela, pour notre arrondissement, représente une subvention de la Ville de Lyon d'un montant de 154 417 €, des vacances pour un montant de 4 850 € et au titre de la réussite éducative 78 255 € et au titre des vacances au titre de la réussite éducative 3 570 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour la maternelle et le primaire dans le 8^{ème}, ce sont 7 500 élèves environ et il y a un nombre qu'il faut connaître sur le 8^{ème} arrondissement, c'est que de la maternelle à la faculté, ce sont 40 000 jeunes. C'est un nombre qui parle et qui est important dans notre arrondissement.

Y a-t-il des questions sur le rapport présenté par M. LEVY ? Monsieur le professeur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie de me donner la parole sur ce dossier que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Je l'ai retourné un peu dans tous les sens et peut-être que ma compréhension ne va pas très loin, mais je suis toujours un peu surpris.

Vous aviez tous voté pour une modification de ce système et sous la pression notamment des parents d'élèves et de beaucoup d'enseignants on est revenu à ce qui était avant et à ce moment-là apparemment vous êtes pour ce contre quoi vous étiez avant.

Je vais prendre un exemple de ces difficultés, notamment

pour les activités du mercredi. Dans une école il y a donc des activités le mercredi matin qui sont parfaitement adaptées aux enfants, cela marche très bien, mais on ne parle pas de ce qui se passe le mercredi en fin d'après-midi. Le mercredi en fin d'après-midi, il y avait à la rentrée par exemple des activités qui avaient été bien préparées par certaines personnes et pour lesquelles on s'est retrouvé avec cinq animateurs pour deux ou trois élèves, donc déjà il y a une sorte de gaspillage.

Il y a également une chose que je ne comprends pas très bien, c'est que dans ce domaine, dans certaines écoles, la municipalité a cédé en somme la gestion de ces activités à une association. Est-ce que c'est pour faire des économies ? Peut-être, mais comme l'association vit des subventions des contribuables, de toute façon cela ne change pas grand-chose.

Voilà les quelques remarques qui montrent un peu le désarroi que peuvent avoir certaines personnes dont moi, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette proposition.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Je pense que ce débat fera l'objet d'un débat un peu plus long au Conseil municipal donc je ne vais pas être très long. Nous nous abstenons également sur ce dossier qui n'est rien de plus que la traduction de plusieurs délibérations que le Conseil municipal a adoptées depuis quelques mois, en mai et en juin, pour les volets financiers, pour le règlement intérieur et pour la nouvelle organisation de ces rythmes scolaires.

Je pense qu'il y a quand même une chose intéressante

dans le fonctionnement de notre Conseil d'arrondissement, il est assez intéressant de savoir ce que nos chères têtes blondes font le soir après l'école ou pendant le temps de midi. Il est dommage que sur l'organisation des rythmes scolaires notre Conseil d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement du 8^{ème} qui est quand même l'instance de proximité par excellence, n'ait été saisi que de ce PEDT et pas des dossiers en amont.

Je pense que d'une manière ou d'une autre il aurait été plus intéressant d'avoir une vision globale et que nous puissions, nous, ici, au plus près des habitants, débattre de l'organisation des rythmes scolaires, de la tarification qui a été adoptée par le Conseil municipal ou du règlement intérieur.

Nous n'avons pas eu cette chance. On a aujourd'hui une délibération sur le PEDT qui en est la conséquence technique, la traduction pratique.

Nous nous abstiendrons compte tenu des votes que nous avons pu avoir en Conseil municipal sur les délibérations précédentes que je viens d'évoquer.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour notre part, nous voterons le dossier.

Les actions qui sont présentées dans le rapport que l'on a pu lire de façon très détaillée sont toujours dans la continuité de ce qui se fait d'habitude, c'est-à-dire une offre éducative riche et variée qui permet aux équipes enseignantes et aux animateurs du PEDT pour le périscolaire d'offrir aux élèves des propositions pédagogiques et éducatives très intéressantes.

Après bien sûr pour cela il faut monter des dossiers, etc. Il y a eu cette année une priorité qui a été donnée, et c'est bien juste, aux écoles qui sont dans les quartiers prioritaires parce que dans un objectif d'égalité des chances dans l'accès à la culture, au sport et bien sûr la prévention du décrochage scolaire, il est important de mettre l'accent sur ces quartiers.

Malheureusement, il n'y a pas de miracle en la matière puisque les enfants en difficulté on les trouve dans toutes les écoles. J'avais vu des chiffres disant qu'à peu près 75 % des enfants en difficulté sociale n'étaient pas dans les écoles prioritaires donc bien sûr il faut penser à tous.

J'espère que dans le second volet que l'on aura à voter pour l'exercice 2019 certains projets pourront être retenus, s'ils ont été présentés parce que c'est vrai que la présentation était peut-être un peu dissuasive.

C'est vrai que les actions que Franck LEVY a présentées sont toujours très riches et je crois que la Ville de Lyon permet à nos enfants de bénéficier d'un accompagnement de qualité.

Nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Rapidement puisqu'en effet vous avez indiqué que la plupart des débats auront lieu dans d'autres cadres, mais je veux rappeler qu'en 2014 il y a eu la mise en place d'une expérimentation sur la réforme des rythmes.

À l'époque il avait été dit que cette expérimentation serait évaluée. C'est ce qui a été fait. Il y a eu un certain nombre de rencontres, de débats, il y a même eu l'opportunité, il faut rappeler le

côté positif, de la mise en place de la mission d'information et d'évaluation sur les rythmes scolaires qui a permis également de travailler sur le bilan de la mise en place de la réforme des rythmes. Ensuite, mais comme cela avait été annoncé en 2014, après il y a eu un certain nombre de réformes mais les conseils d'écoles ont été interrogés.

Là, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de débats parce que dans toutes les écoles il y a eu débat, il y a eu une concertation, deux réunions publiques dans le 8^{ème}, plus de 1 000 contributions au niveau de la Ville, il y a eu des votes aux conseils d'écoles, après on peut discuter sur la légitimité du conseil d'école ou pas, et derrière il y a eu cette proposition majoritaire des conseils d'écoles qui a amené une nouvelle organisation des rythmes. C'est bien un processus démocratique qui amène aujourd'hui cette nouvelle organisation autour des rythmes.

Après, sur la question de l'offre qui est proposée, ce que je trouve plutôt positif dans ce qui est mis en place, mais on en parlera brièvement après, c'est le fait qu'aujourd'hui il y a une offre supplémentaire pour les enfants, grosso modo jusqu'à 18 h 30, qui permet d'avoir de l'aide aux devoirs, de l'accompagnement scolaire notamment pour les plus grands.

Cela n'existait pas auparavant, en tout cas pas sous cette forme, pas généralisé et je trouve plutôt positif que les enfants puissent rentrer à la maison avec les devoirs faits et de passer sur d'autres choses, avec une priorité qui est de travailler avec les enseignants, avec une démarche volontaire auprès des équipes pédagogiques. Je trouve que c'est quand même plutôt positif.

Après Monsieur MORIN vous avez parlé du mercredi après-midi avec des animateurs, vous savez qu'il n'y a pas école le mercredi après-midi et donc ce ne sont pas des activités dans le cadre

du rapport qui sont proposées là.

Je pense que vous avez confondu avec d'autres jours, qui sont peut-être le lundi et le mardi et là en effet il y a eu une volonté de la Ville de s'appuyer sur le tissu associatif, notamment les MJC, les centres sociaux, les maisons de l'enfance, et un nouvel opérateur dans le 8^{ème} arrondissement cette année qui est la fédération Léo Lagrange, pour permettre un accompagnement des enfants et faire un lien entre association, école et quartier.

Il nous semble plutôt positif d'assurer ce lien parce que cela permet aussi à des enfants qui n'avaient pas accès à la culture, à une certaine forme de connaissance, de pouvoir y accéder à travers l'éducation populaire. Je trouve que c'est plutôt positif pour le 8^{ème}.

Ce qu'indiquait Patrick ODIARD, si en effet les écoles notamment du Moulin à Vent qui auparavant ne bénéficiaient pas de la même manière des crédits au titre de la réussite éducative le sont aujourd'hui, je ne vais pas m'en plaindre. Bien évidemment c'est parce qu'il y a des situations sociales importantes et une nécessité d'agir, pour autant je crois que c'est plutôt bien de permettre aux enfants de Mermoz, des États-Unis, de Moulin à Vent, de pouvoir au moins partir une fois en classe transplantée durant leur scolarité et de pouvoir bénéficier des acquis d'Ebulliscience, également des associations d'éducation populaire et d'une approche de la culture.

On parlait tout à l'heure du projet DEMOS, c'est exactement ce qui est fait à travers le rapport qui est proposé aujourd'hui, mais en effet il faut aussi s'assurer de l'équilibre entre les quartiers et c'est ce qui est fait dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

20. 28729 – Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) – Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021 – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Je vais être très bref puisque nous avons beaucoup parlé du PEDT. Vous avez bien pris connaissance des nouvelles modalités d'organisation de la rentrée scolaire, avec des accueils le matin dans toutes les écoles à partir de 7 h 50 et des dispositifs après la classe et fin d'après-midi, mis en place jusqu'à 18 h 30, des ateliers pour tous le mercredi matin (maternelles, élémentaires) et des offres associatives le mercredi après-midi.

Je vous propose d'approuver ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette fois-ci nous nous abstiendrons étant donné que nous l'avons fait les fois précédentes puisque nous ne soutenons pas ce projet sur les quatre jours, etc.

Il y a un point particulier qui a retenu notre attention, c'est que le transfert du vendredi après-midi au mercredi matin s'est accompagné d'une perte importante du nombre d'enfants qui sont accueillis. On était à peu près à 20 000 élèves sur les vendredis après-

midi, c'est-à-dire environ un élève sur deux, alors que le mercredi matin on arrive presque à 10 000, c'est-à-dire un élève sur quatre.

Les craintes que l'on exprimait, à savoir que du moment qu'il n'y avait pas l'enchaînement entre la matinée de classe et les activités de l'après-midi cela obligeait les élèves à venir spécialement le mercredi matin cela allait occasionner une certaine perte et c'est ce qui se passe. Après, on n'a pas d'éléments chiffrés, c'est trop tôt pour avoir tous les détails mais ce qui serait important c'est de voir au niveau de la sociologie si dans les arrondissements plus populaires cette fréquentation est plus élevée ou moins élevée. Je crains qu'effectivement on ait moins de monde dans nos arrondissements que dans les arrondissements un peu plus « privilégiés ». C'est peut-être quelque chose auquel il va falloir réfléchir pour les années prochaines afin de pouvoir accueillir un maximum de public sur ces temps qui leur sont proposés par les partenaires soit municipaux, soit associatifs des associations d'éducation populaire et que l'on n'ait pas des enfants dans les rues, mais plutôt dans les écoles.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

21. 28639 – Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Cornexpression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)-Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros. Approbation et autorisation de signature

de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020 – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme pour les centres sociaux et les maisons de l'enfance auparavant, il s'agit d'attribuer la seconde tranche de subventions aux MJC de notre arrondissement en intégrant bien sûr leur participation à la mise en œuvre des ateliers du mercredi et du périscolaire en général.

Il s'agit d'accompagner la MJC Monplaisir pour une seconde tranche pour un montant de 112 453 € et la MJC Laënnec-Mermoz pour un montant de 238 173 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. 28637 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances. Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros. Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2018 pour ce dispositif – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Durant les vacances scolaires, comme chaque année la Ville de Lyon gère pour le compte de l'État le dispositif Ville Vie Vacances qui permet, à travers les structures d'éducation populaire à plusieurs groupes de jeunes encadrés par des animateurs de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités et d'animations portées essentiellement autour du sport et des jeux collectifs.

Aujourd'hui il vous est proposé de soutenir le centre social Mermoz pour une opération qui a eu lieu cet été pour un montant de 2 000 € et le centre social des États-Unis pour les opérations camps et mini camps pour le secteur jeune pour un accompagnement supplémentaire d'un montant de 150 €.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous en arrivons aux questions de l'arrondissement que nous allons poser au Maire de Lyon.

Je vais vous donner les questions que nous pensons lui poser. Elles concernent essentiellement le quartier Moulin à Vent Grand Trou, dont on a beaucoup parlé pendant l'été pour divers phénomènes qui se sont produits dans ce quartier, mais c'est un quartier qui va changer beaucoup dans les années prochaines.

QUESTIONS ÉCRITES AU MAIRE DE LYON

M. LE MAIRE.- La première question que je vous propose concerne l'école que nous devrions construire avec le PUP, construction

Saint Vincent. Je vous rappelle que c'est un groupe scolaire qui n'était pas prévu pendant ce mandat mais que nous allons faire étant donné l'urgence. L'attractivité du 8^{ème} fait que de nombreux jeunes viennent s'installer dans le 8^{ème} arrondissement et nous avons donc urgence.

Question n° 1 : École PUP Saint Vincent

Notre arrondissement et la Ville de Lyon voient le nombre de ses habitants croître chaque année, signe d'une attractivité certaine. En effet, en dix ans notre arrondissement a gagné plus de 10 000 habitants et nous savons que sur la métropole cette progression sera poursuivie dans les prochaines années.

Cette hausse du nombre d'habitants concerne également nos jeunes générations. Pour pourvoir à l'éducation de ces dernières, de nouvelles écoles sont sorties de terre, montrant une fois de plus l'ambition en termes d'éducation que portent la Ville de Lyon et ses élus.

Ma question portera donc sur le groupe scolaire prévu au niveau de la place Julien Duret.

Pourriez-vous nous donner des éléments de calendrier sur ce projet ?

C'est une question assez courte, mais qui nous permettra quand même de poser les jalons le plus vite possible pour que nous ayons un éclairage sur cette construction de groupe scolaire.

Je vais demander si vous êtes d'accord pour que je pose cette question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Question n° 2 : Développement de la vie associative

Les programmes de rénovation urbaine sont accompagnés d'une politique ambitieuse en matière de transports publics. Des groupes scolaires et collèges sont rénovés et créés, des équipements de petite enfance et des logements voient le jour, des travaux d'aménagements de voirie et d'espaces verts sont effectués tous les ans. Ensemble nous travaillons à l'équilibre entre dynamisme urbain et qualité de vie. Ces évolutions s'accompagnent d'une volonté de développement du tissu associatif.

Dans le cadre de l'implantation du groupe scolaire du PUP Saint Vincent, quels sont les liens envisagés avec l'équipement socio-culturel « l'espace des 4 vents » inauguré en début de mandat ? De plus pouvez-vous m'indiquer les actions prévues en matière de développement de la vie associative et d'éducation populaire afin d'accompagner cette demande grandissante dans notre arrondissement ?

C'est la deuxième question que je vous propose.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Question n° 3 : Stade Dumont

L'évolution de notre arrondissement implique de nouveaux projets, parmi ceux-ci de nouvelles infrastructures et voiries permettant une amélioration des déplacements et plus globalement du cadre de vie. Les différents PUP, en accord avec le PLU-H, permettent un renouvellement du secteur en termes d'urbanisme.

Sur le PUP Patay, au cœur du quartier du Grand Trou, un emplacement réservé est prévu pour la création d'une voirie permettant de relier la rue de Montagny et la rue Antoine Dumont. Cette nouvelle voie facilitera les déplacements des riverains et plus spécifiquement l'accès à une aire mixte. La construction de nouveaux logements est

également un argument de poids au prolongement de cette voie. Nous souhaitons de surcroît et dans la continuité des aménagements entrepris au cours du mandat, qu'un équilibre soit préservé entre terrain sportif, voirie et espace vert.

La création de cette voirie est conditionnée au déplacement de quelques mètres du terrain du stade Dumont.

Pouvez-vous nous apporter des éléments de calendrier ?

C'est la troisième question que je vous propose.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Nous en arrivons maintenant aux questions diverses.

Y a-t-il des questions diverses ? Professeur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Imaginez un peu en rentrant chez vous ce soir que vous ne pouvez pas entrer dans votre appartement parce qu'il est occupé par des délinquants. Lesquels délinquants ne sont pas délinquants puisqu'ils ont la loi pour eux et que c'est vous qui êtes le délinquant parce que vous prétendez rentrer chez vous. On appelle cela, si j'ai bien compris, squatter.

La question que je pose concerne un squat, si on peut dire, de beaucoup plus grande ampleur, c'est le squat qui se fait chez GEFTRAN, je ne sais pas exactement qui c'est, mais il y a 300 squatteurs. Là évidemment cela pose un problème. C'est rue Desparmet. Comment déloger ces 300 squatteurs puisqu'ils ont la loi pour eux ? On ne va pas faire un raisonnement à la Raymond DEVOS, mais voilà où est le bon sens. Merci.

M. LE MAIRE.- Comme vous le dites, il y a une loi. La France est un pays de droit où l'on exerce des lois et dans ce cas de

figure, le propriétaire doit déposer plainte, ce qu'il a fait, ensuite c'est un juge qui prend une décision pour savoir s'il doit faire évacuer ou pas ce squat. Une fois que le juge a pris la décision, c'est le préfet qui applique cette décision.

Nous en sommes à la troisième étape et nous attendons les ordres du préfet.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme chaque année à la reprise de nos activités, on va avoir dans quelques semaines la Convergence Vélo qui réunit des cortèges partis de toute l'agglomération. Cela concerne une douzaine de communes et tous les arrondissements lyonnais maintenant.

C'est organisé par l'association Pignon sur Rue avec le concours de la Métropole et comme chaque année je conduirai le cortège du 8^{ème} arrondissement, à la demande de mon collègue Christophe COHADE qui m'a chargé avec Augustin MICHAELY de suivre l'organisation de cet événement.

Cette année l'événement est reporté au mois d'octobre, le dimanche 7 octobre, pour des questions d'occupation d'espace public, des voiries, etc. Il y a beaucoup d'événements en septembre avec tous les forums des associations, etc. Ce sera donc une convergence automnale, on espère que la météo sera clémente puisque l'on attend quand même quelques milliers de cyclistes, vu l'ampleur que prend l'événement chaque année.

Il y a un code couleur maintenant pour que les cortèges se rassemblent de façon organisée. L'année passée nous avons la couleur jaune, cette fois-ci nous aurons la couleur verte. Je n'y suis pour rien, c'est le découpage qui a été fait par les organisateurs associatifs. Nous

sommes sollicités pour venir avec une tenue verte de façon à se repérer quand nous serons mélangés avec les autres cortèges.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 7 octobre à partir de 14 heures devant la Mairie du 8^{ème}, pour un départ certainement vers 14 h 30. Nous nous retrouverons ensuite place Maréchal Lyautey dans le 6^{ème} pour le départ de la convergence qui se fera à 15 h 30 en direction du parc Blandan. Retenez la date et j'espère que nous serons très nombreux. L'année passée sur le 8^{ème} nous avons eu un cortège assez impressionnant et nous allons essayer de faire mieux encore cette année. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette information. Sauf erreur de ma part, il me semble que c'est ce jour-là qu'il y a le semi-marathon.

M. ODIARD.- Oui, c'est le matin.

M. LE MAIRE.- Ce sera un dimanche sportif.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme STEFANI JACOB.- C'est une information pour les personnes qui ont participé au projet photo de la Mairie. Le vernissage de l'exposition va se faire le vendredi 5 octobre à 18 h 30. Si vous voulez venir vous voir en photo à cette occasion, ce sera le moment ou jamais. Il y aura l'exposition photo qui sera dans l'atrium et il y aura aussi un petit livret qui sera plus complet puisque des choix ont dû être faits sur les photos à exposer car on ne pouvait pas mettre tout le monde. Je compte sur votre présence.

M. LE MAIRE.- Merci. Plus personne ne demandant la parole, je lève la séance. Bonne soirée et merci pour votre participation.

(La séance est levée à 20 heures 15.)